

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-007-11426/22/BM**

### ■ **Renouvellement de l'adhésion au Comité Régional du Tourisme (CRT) Provence Alpes Côte d'Azur et paiement de la cotisation 2022** 16128

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT PACA), constitué à l'initiative du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, assure la préparation et la mise en œuvre des actions de promotion touristique de la destination Provence-Alpes-Côte d'Azur en France et à l'étranger.

A ce titre, il élabore des programmes de promotion touristique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France et à l'étranger. Il fédère les partenaires institutionnels, notamment départementaux, et les partenaires privés, pour la mise en œuvre de ses programmes pour les actions de promotion et de communication, notamment ceux liés au Contrat de destination «Provence» défini par la Région et copiloté avec l'Agence de Développement Touristique (ADT) des Bouches-du-Rhône, Provence Tourisme, en partenariat avec les ADT des Alpes de Haute-Provence, du Var et du Vaucluse.

Il peut également s'associer avec des départements ou des régions limitrophes pour entreprendre des opérations d'intérêt interrégional, national, européen ou international.

Eu égard aux actions et objectifs poursuivis par le CRT PACA, et compte tenu de sa compétence en matière de promotion du tourisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion au CRT PACA.

Pour l'année 2022, le montant de la cotisation est de 100 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TVP 001-2841/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de favoriser le rayonnement touristique du territoire en France et à l'étranger
- Que le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT PACA) assure la préparation et la mise en œuvre des actions de promotion touristique de la destination Provence-Alpes-Côte d'Azur en France et à l'étranger ;
- Qu'il convient pour cela d'adhérer au CRT PACA et d'approuver le montant de la cotisation 2022 afférente à cette adhésion.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2022 et le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 100 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous politique B330 – Nature 6281 – Fonction 633.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON